

SÉQUENCE 2
ACTIVITÉ 2023 DES GROUPES DE TRAVAIL DU
PILIER PRÉCARITÉ INCLUSION

Mardi 4 juin 2024



OBSERVATOIRE
MÉTROPOLITAIN
des solidarités

— Précarité inclusion

Groupe de travail Violences faites aux femmes

Sonia GERMAIN,
Karen PERROUSE
Angeline SUPERVILLE
Lavinia VITALE

MÉTROPOLE

GRAND LYON

Michèle PICARD

Vice-Présidente en charge de la lutte contre
les discriminations et l'égalité femmes-
hommes



► **Contexte de la démarche :** **Mise en œuvre de la politique métropolitaine de lutte contre les violences faites aux femmes**

- La Métropole de Lyon intervient **de manière volontariste** dans le cadre de la problématique des violences faites aux femmes avec une articulation de plusieurs politiques publiques transversales.
- **L'engagement de la Métropole est très important**, le renforcement des actions de lutte contre les violences faites aux femmes est une réalisation phare de l'axe « la Métropole du prendre soin » dans le Projet Métropolitain des Solidarités.
- **Ces actions visent à répondre à plusieurs enjeux :**
 - Le repérage précoce et la prévention de ces situations
 - L'accompagnement médico-social et la prise en charge des victimes et des « enfants témoins »
 - Le traitement de la question des auteurs de violences
 - L'outillage des professionnels de terrain et le développement d'un réseau de référents sociaux dans les MDML
 - Le déploiement de solutions en lien avec les acteurs associatifs et institutionnels engagé sur ce sujet



► **Contexte de la démarche :** **Les droits des femmes et de l'égalité une Politique publique gouvernementale interministérielle**

- La lutte contre les violences faites aux femmes s'inscrit dans une **politique publique interministérielle**.
- Elle se décline dans les territoires grâce à **différentes instances**, telles que :
 - Comité d'aide aux victimes de violences conjugales ;
 - Suivi des mesures Grenelle ;
 - Protocole VIF du Parquet ;
 - CLSPD,...
 - et plus largement la stratégie des droits des femmes.
- La **Déléguée aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes** intervient à plusieurs niveaux : opérationnel, institutionnel et stratégique.
- Dans le cadre du partenariat entre la Métropole et la Préfecture, la Déléguée aux droits des femmes **co anime le groupe de travail** de l'observatoire avec la Métropole.
- Objectif : **articuler les actions en faveurs des femmes victimes de violences conjugales**



▶ **Groupe de travail violences faites aux femmes**

Missions, réalisations et perspectives

- **Une démarche partenariale**
- **Ambitions** : **construire une vision globale** de la situation sur le territoire de la Métropole et **une culture commune** aux acteurs intervenant sur notre territoire; **alimenter le pilotage des politiques** et mieux orienter les actions de soutien des publics plus vulnérables.
- **Objectifs** : quantifier et mieux comprendre ; recueillir les **besoins des membres** ; **collecter et partager les données** jusqu'à **l'analyse et à la réalisation d'études** selon les sujets identifiés.

Deux axes de travail :

- Consolidation d'un **socle d'indicateurs communs** aux associations et institutions pour quantifier le phénomène des violences faites aux femmes dans la métropole de Lyon
- Alimentation d'un **tableau de bord avec des indicateurs spécifiques** à chaque association/institution selon les différents domaines d'intervention



▶ Groupe de travail violences faites aux femmes

Missions, réalisations et perspectives

➤ Réalisations à ce jour :

- Trois réunions de travail entre juin 2023 et mars 2024
- Mobilisation de 15 à 20 participants, soit 23 organismes ou associations
- Définition du cadre d'observation, d'un vocabulaire commun et d'un socle commun d'indicateurs partagés par tous

➤ Perspectives 2024 : construction d'un outil de collecte en ligne (sécurisé), signature d'une charte d'utilisation des données, premier test de collecte de données 2023



► Quelles sont les violences faites aux femmes ?

Les participants ont coconstruit un vaste panorama des **typologies de violences faites aux femmes** dans le territoire de la métropole de Lyon en faisant émerger aussi des aspects moins visibles et médiatisés.



► Quelques chiffres clés : du national au local

En France, en 2022 :

- **244 301 victimes de violences conjugales ont été enregistrées par les forces de sécurité** (plainte déposée par une victimes, signalement ou intervention des forces de l'ordre).
- **86% sont des femmes.**
- Seulement **25% des victimes poussent la porte d'une gendarmerie ou d'un commissariat.**

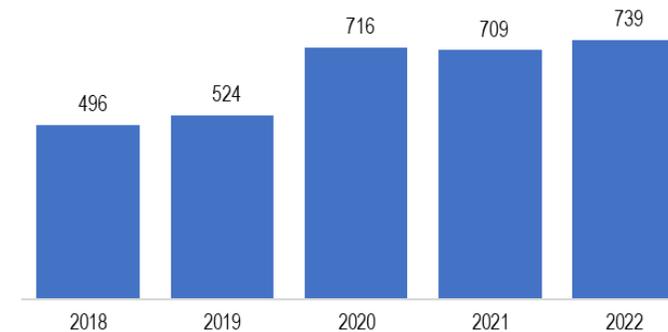
Dans le Rhône, en 2022 :

➤ **740 appels reçus** par la plateforme téléphonique du 3919 concernant une violence conjugale

VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN
DE VIOLENCES, APPELEZ LE



Appels pris en charge par le 3919 concernant une femme victime de violence conjugale (Rhône)



Source: Fédération Nationale Solidarité Femmes

Traitements à partir des fiches dont le département est renseigné



► Quelques chiffres clés : Actions judiciaires

➤ Territoire Parquet de Lyon en 2023 (Parquet de Lyon) :

- **230 personnes** ont bénéficié d'un **Téléphone Grave Danger (TGD)**
- **36 personnes** d'un **Bracelet Anti-Rapprochement (BAR)**
- **45 ordonnances de protection** ont été accordées

➤ Au 30 novembre 2023 :

3 945 faits de violences conjugales ont été enregistrés par la police nationale (*DIPN*)

Dans la métropole de Lyon, au 31 octobre 2023 :

- **2 510** personnes ont été prises en charge par l'aide aux victimes, 90 % sont des femmes (le Mas et VIFFIL)
- Le **Dispositif de mise en sécurité** a été sollicité pour **227 femmes**, 77 femmes victimes de violences conjugales et 89 enfants ont été mises en sécurité (VIFFIL SOS Femmes)
- Dans le cadre de la prise en charge des auteurs : **102 personnes ont été accompagnées** (dont 6 femmes) et **166 personnes ont réalisé un stage de responsabilisation** auprès du Centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA)

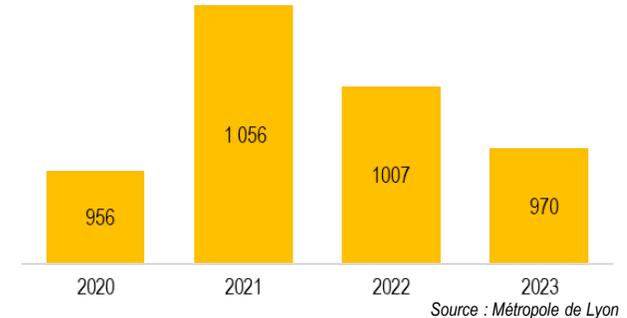


► Quelques chiffres clés : Actions sociales et juridiques

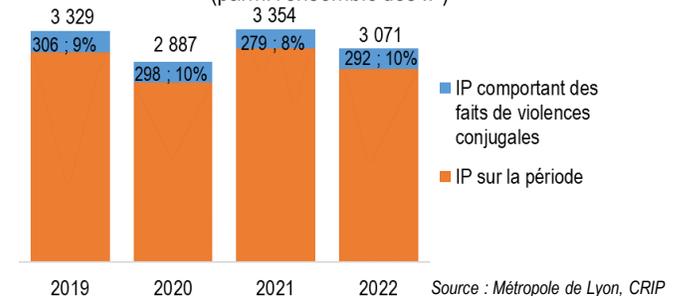
Dans la métropole de Lyon :

- En 2023, **970 ménages concernés par une problématique de violences conjugales** parmi les 49 000 ménages reçus par un travailleur social de polyvalence dans les **maisons de la métropole** ; 532 sont des nouveaux ménages (*Métropole de Lyon*).
- En 2022, **près de 300 Informations Préoccupantes (IP enfants) comportant des faits de violences conjugales** ont été enregistrées par la Métropole de Lyon (*Métropole de Lyon, CRIP*).
- En 2023, **735 entretiens** réalisés lors des **permanences juridiques téléphoniques d'accès au droit** en direction des victimes de violences sexistes et sexuelles (*CIDFF*)
- En 2023, **1 011 femmes victimes de violences** ont sollicitées l'accueil et l'écoute téléphonique de VIFFIL SOS femmes (*VIFFIL SOS Femmes*)
- En 2023, parmi les 84 000 **demandes actives de logement locatif social** dans la métropole de Lyon, **1 650 concernent des violences familiales** (*SNE*).

Ménages reçus par un travailleur social de polyvalence dans les maisons de la métropole dans le cadre d'une problématique de violence conjugale



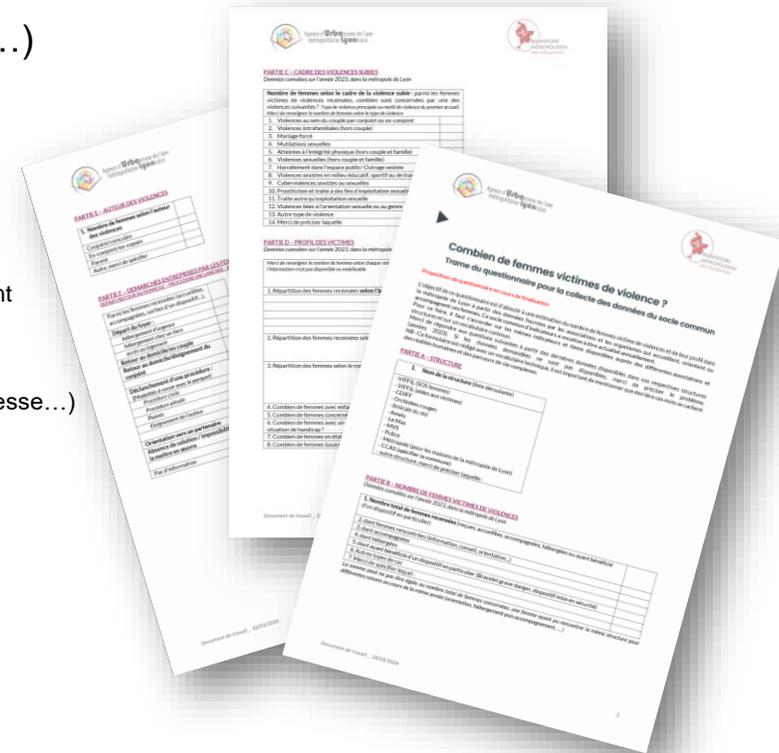
IP comportant des faits de violences conjugales (parmi l'ensemble des IP)



► Vers un outil de collecte des données du socle commun

Objectif de la démarche : estimer le nombre de femmes victimes de violences et leur profil dans la métropole de Lyon à partir des données fournies par les associations et les organismes qui accueillent, orientent ou accompagnent ces femmes.

- **Limites de la démarche** (doublons, structures manquantes, non déclaration...)
- Une **actualisation annuelle**
- La **grille de saisie** en cours de finalisation :
 - PARTIE A – Nom de la STRUCTURE répondant
 - PARTIE B – Nombre de femmes VICTIMES DE VIOLENCES (reçues, accueillies, accompagnées, hébergées ou ayant bénéficié d'un dispositif en particulier...)
 - PARTIE C – Nombre de femmes selon CADRE DES VIOLENCES SUBIES
 - PARTIE D – PROFIL DES VICTIMES (âge, situation familiale, nombre d'enfants, situation de handicap, état de grossesse...)
 - PARTIE E – Nombre de femmes selon l'AUTEUR DES VIOLENCES
 - PARTIE F – DEMARCHES ENTREPRISES PAR LES VICTIMES
- Un **guide méthodologique** précisant les définitions et le cadre des réponses attendues et une **charte de partage des données** explicitant les conditions d'utilisation des données





OBSERVATOIRE
MÉTROPOLITAIN
des solidarités

— Précarité inclusion

Groupe de travail « Observation du non-recours »

Antoine RODE

 ODENORE
Observatoire des non-recours
aux droits et services

MÉTROPOLE

GRAND LYON

PRESENTATION DU GROUPE DE TRAVAIL « NON RECOURS »

Cadre du groupe de travail :

- Un groupe de travail initialement inscrit dans la feuille de route métropolitaine et le chantier « Lutter contre le non-recours » du Projet métropolitain des solidarités
- Une des instances participant à l'expérimentation « Territoire zéro non-recours » sur le Grand Lyon

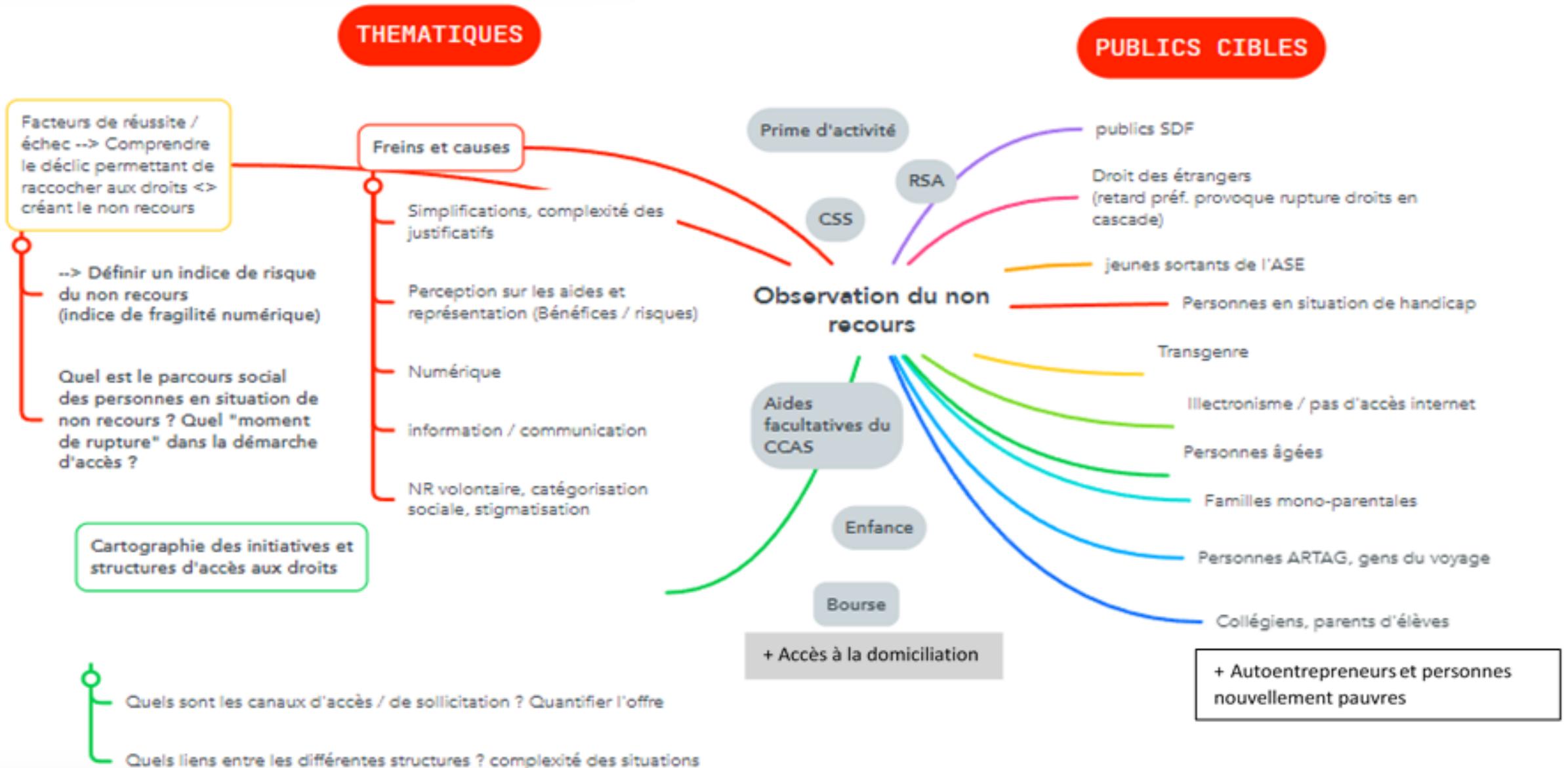
Des objectifs qui ont évolué progressivement :

- ✓ Créer et diffuser une meilleure connaissance du phénomène du non-recours et contribuer ainsi à éclairer les politiques publiques pour orienter les plans d'actions
- ✓ Compléter les principales statistiques nationales par une approche locale du phénomène
- ✓ Identifier et présenter des données d'activités, des études et des travaux de recherche en cours autour de l'observation du non-recours
- ✓ Réfléchir au renforcement du croisement des données ou à l'intérêt d'un « indice de risque de non-recours » pour mieux mesurer le phénomène

Modalités du groupe de travail :

- ✓ 3 séances effectuées
- ✓ Une forte diversité de partenaires présents, aux attentes allant de l'observation à l'action contre le non-recours

CONSTRUCTION D'UNE « CARTE MENTALE » SUR L'OBSERVATION DU NON RECOURS



POINTS SAILLANTS DES ECHANGES AUTOUR DE LA « CARTE MENTALE »

Sur les populations concernées par le non-recours :

- Des personnes qui n'accèdent pas du tout à leurs droits, en non-recours « primaire » et plus difficiles à détecter
- Des personnes en situation de rupture de droits, en non-recours « secondaire » ou « frictionnel »
- Des personnes qui prennent contact avec une structure, qui font une demande de droits mais qui ne vont pas au bout de la démarche (« abandon »)
- Une attention particulière sur les auto-entrepreneurs et les personnes nouvellement pauvres

Sur la perception du phénomène :

- La nécessité d'une approche dynamique des situations de non-recours

Sur les causes de non-recours :

- La crainte des indus comme élément explicatif de plus en plus évoqué avec les personnes (et confirmé par le baromètre DREES)
- Le constat d'une bonne visibilité sur les causes du non-recours mais un besoin de connaissance sur l'organisation des acteurs et leurs compétences sur le territoire du Grand Lyon
- Un point de vigilance sur le fait d'investiguer la responsabilité du non-recours également du côté des institutions et des pratiques professionnelles

IDENTIFICATION DES SOURCES DE DONNEES PERMETTANT L'OBSERVATION DU NON RECOURS

Une séance dédiée à l'identification des données disponibles ou mobilisables pour observer localement le non-recours :

- L'indice de fragilité numérique
- L'existence de nombreuses données administratives, fragmentées, qualitatives ou quantitatives, certes conçues pour le suivi d'activités mais pouvant apporter de la connaissance

Des éclairages sur le non-recours par une présentation de certaines données et initiatives menées sur le territoire de la métropole de Lyon



Association Passerelle

- Présentation de l'outil Reconnect
- Données d'activités sur les personnes rencontrées par « l'ambassadeur des droits »



CPAM du Rhône

- Présentation de démarches « d'aller-vers » à destination des jeunes
- Données sur l'accès aux droits en matière de santé et l'accès aux soins



Régie de l'eau du Grand Lyon

- Présentation du versement solidaire de l'eau
- Un exemple d'automatisation des démarches, basée sur l'échange de données

SUITE DU GROUPE DE TRAVAIL « NON RECOURS »

Prochaine réunion du groupe de travail :
Jeudi 28 novembre 2024
10h-12h





OBSERVATOIRE
MÉTROPOLITAIN
des solidarités

— Précarité inclusion

Groupe de travail Précarité et Insertion des JEUNES

Clotilde Barbot, Métropole de
Lyon - Sophie-Anne Carrolaggi,
Agence d'Urbanisme UrbaLyon

MÉTROPOLE

GRAND LYON



OPALE

OBSERVATOIRE PARTENARIAL DE L'ÉCONOMIE,
DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION

OCTOBRE 2020

Observation de l'insertion et de la précarité des jeunes





Contexte et travaux en cours



► Contexte et travaux en cours

- **Études réalisées préalablement à la mise en place du Revenu de Solidarité Jeune**
 - Diagnostic sur la jeunesse
 - Atlas de la jeunesse
- **Observatoire métropolitain des solidarités – pilier précarité et inclusion – volonté de poursuivre cette démarche d’analyse de la jeunesse en précarité**
 - Travail en sous-groupes sur les définitions (jeune, précarité, insertion) et identification des thèmes prioritaires à observer (en juin 2023) – *prochains travaux dans le cadre de la journée jeunesse du 17 septembre*
 - Étude de comparaison des principales métropoles (en avril 2024)

2^e semestre 2024 :

- Consolidation d’un socle d’indicateurs : collaboration avec les missions locales, France Travail, Caf...
- Mise à jour de l’atlas jeunesse
- Focus sur la santé des jeunes



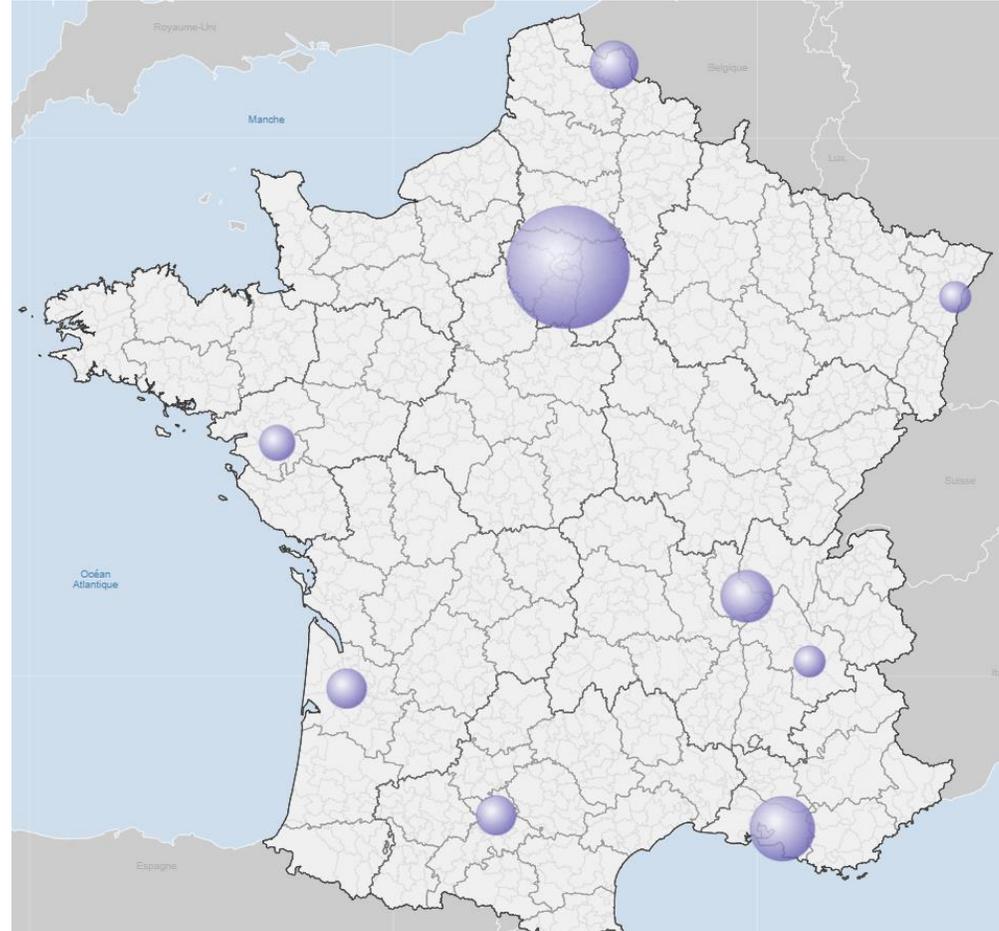


Comparaison des principales métropoles



► 9 métropoles de comparaison

- De 448 000 habitants (Grenoble) à 7 000 000 habitants (Paris)
- Positionnement et spécificités de Lyon (1 400 000 habitants) sur le niveau de vie, de pauvreté, les conditions d'emploi, le chômage des jeunes.
- Tranche d'âge analysée : 16-24 ans lorsque possible

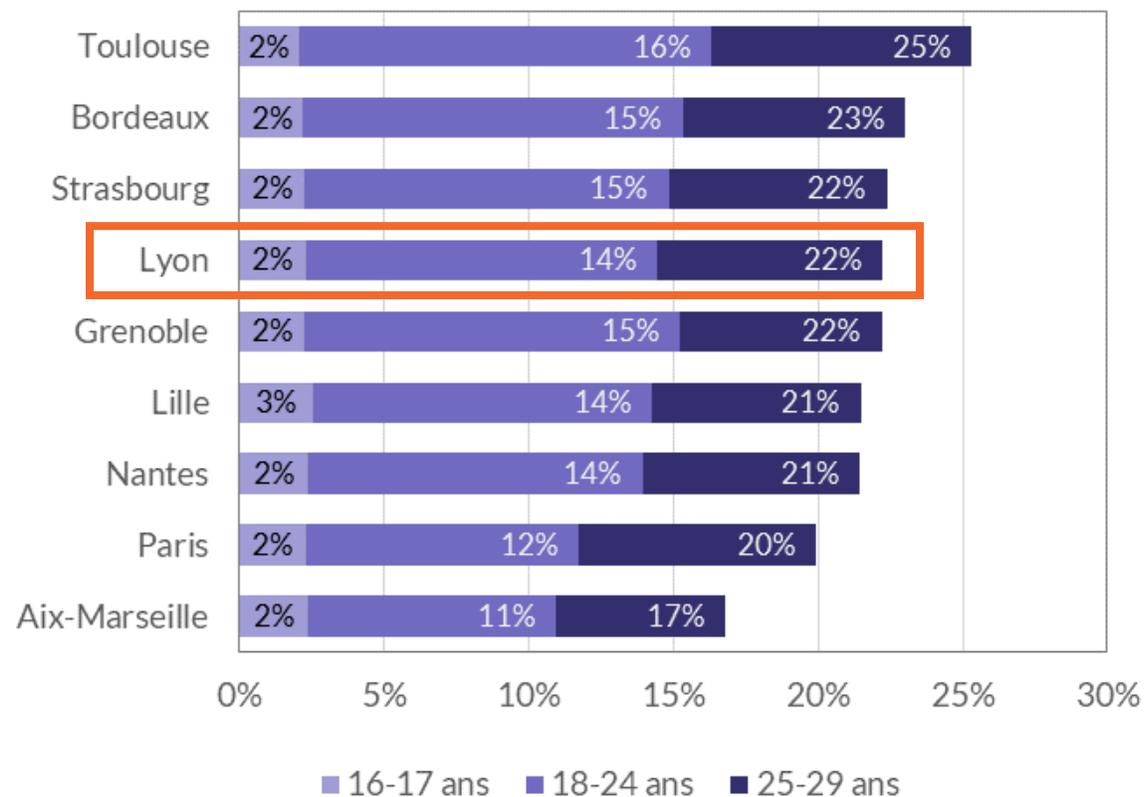


► Un habitant sur cinq âgé de 16 à 29 ans

- **14% ont entre 16 et 24 ans**
- **Un peu plus de jeunes à Toulouse**
- **Un peu moins de jeunes à Paris et Aix-Marseille**

Part des 16-29 ans dans la population totale par tranche d'âge

source : Insee-RP 2020 - Les métropoles sont désignées par leur ville principale

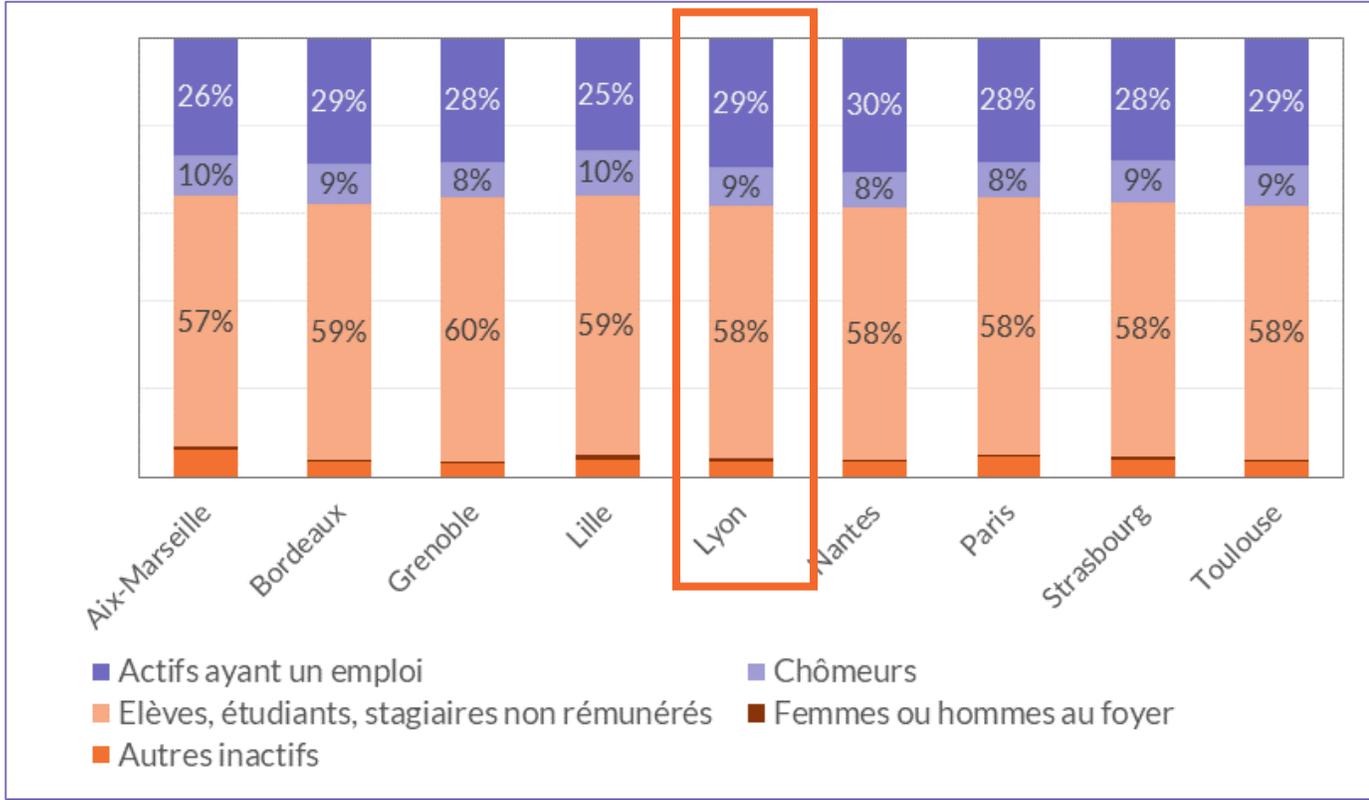


► Plus de la moitié d'élèves et d'étudiants

- 58% des 15-24 sont élèves ou étudiants
- 29% sont en emploi et 9% au chômage

Type d'activité des 15-24 ans

source : Insee-RP 2020 - Les métropoles sont désignées par leur ville principale



► Une croissance de la pauvreté pour les jeunes ménages

- **1 750 euros par an et par UC : revenu médian des moins de 30 ans en 2021**
- **Un écart de 12 % avec le revenu médian de l'ensemble des ménages**
- **24 % : taux de pauvreté des moins de 30 ans (+1,7 point en 5 ans) contre 17 % pour l'ensemble des ménages**

Taux de pauvreté des ménages dont le référent a moins de 30 ans

source : Insee-filosofi - Les métropoles sont désignées par leur ville principale



► Des profils variés parmi les Neet*

- **13% des jeunes Lyonnais de 16 à 29 ans (40 460) ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation**

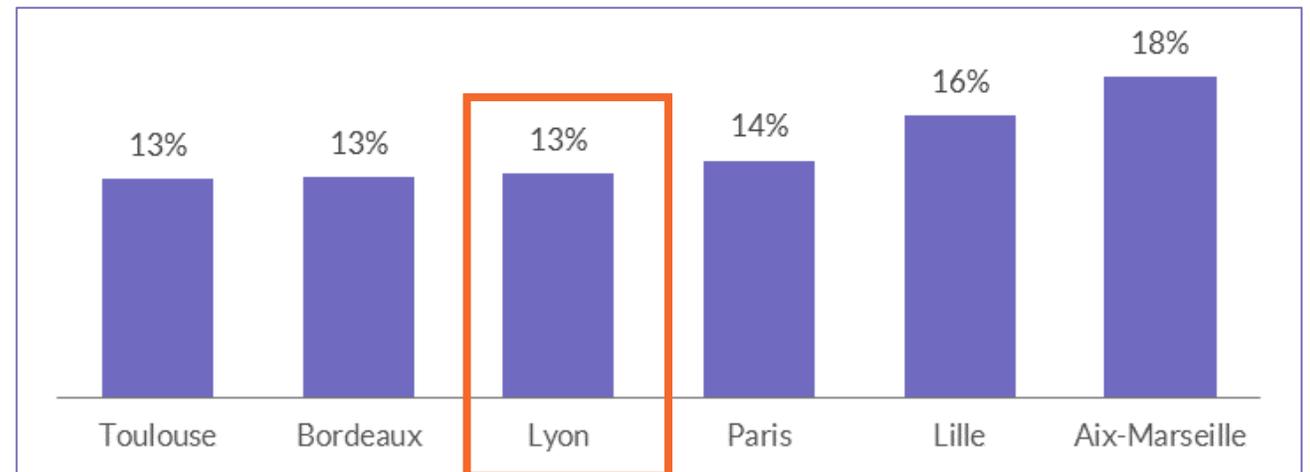
- 10% des 16-24 ans, 18% des 25-29 ans

- **29% n'ont aucun diplôme / 30% ont un diplôme de l'enseignement supérieur**

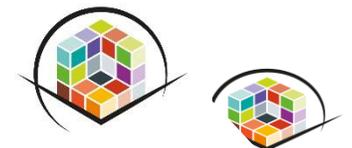
Les Neet ne constituent pas une population homogène

Part des 16-29 ans sans activité et n'étant pas inscrits dans un établissement d'enseignement

source : Insee-RP 2020 - Les métropoles sont désignées par leur ville principale



* Neet (Not in Education, Employment or Training) : ni en emploi, ni en études, ni en formation

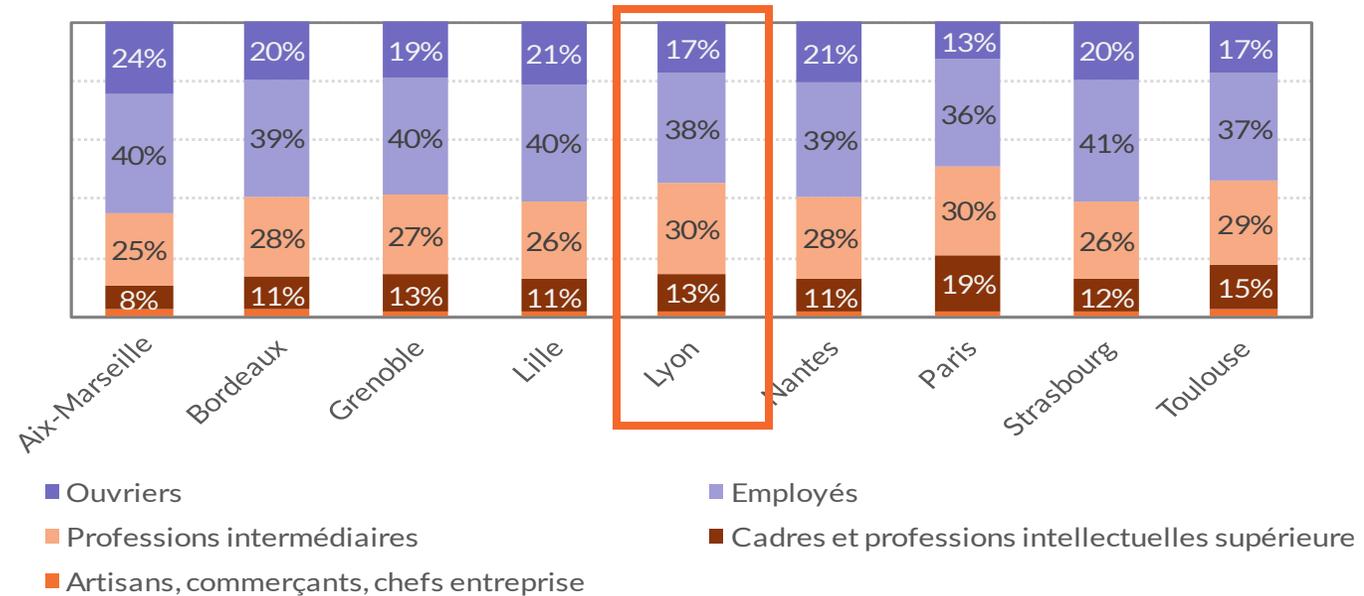


► Une surreprésentation des employées parmi les jeunes femmes et des ouvriers parmi les jeunes hommes

- **38% des jeunes actifs sont employés (50% des jeunes femmes et 25% des jeunes hommes)**
- **17% sont ouvriers (5% des jeunes femmes et 29% des jeunes hommes)**

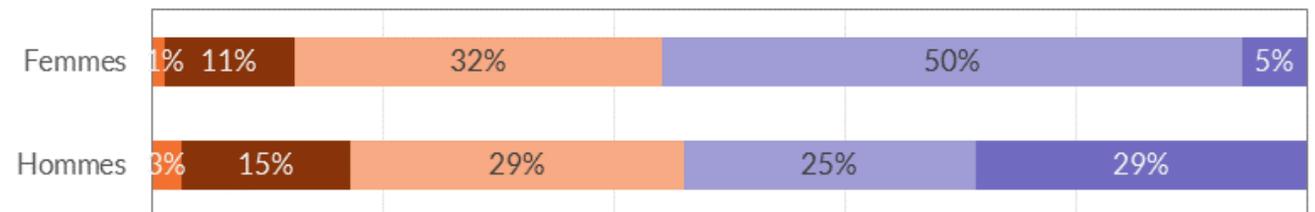
CSP des 15-24 ans

source : Insee-RP 2020 - Les métropoles sont désignées par leur ville principale



CSP des 15-24 ans dans la métropole de Lyon

source : Insee-RP 2020

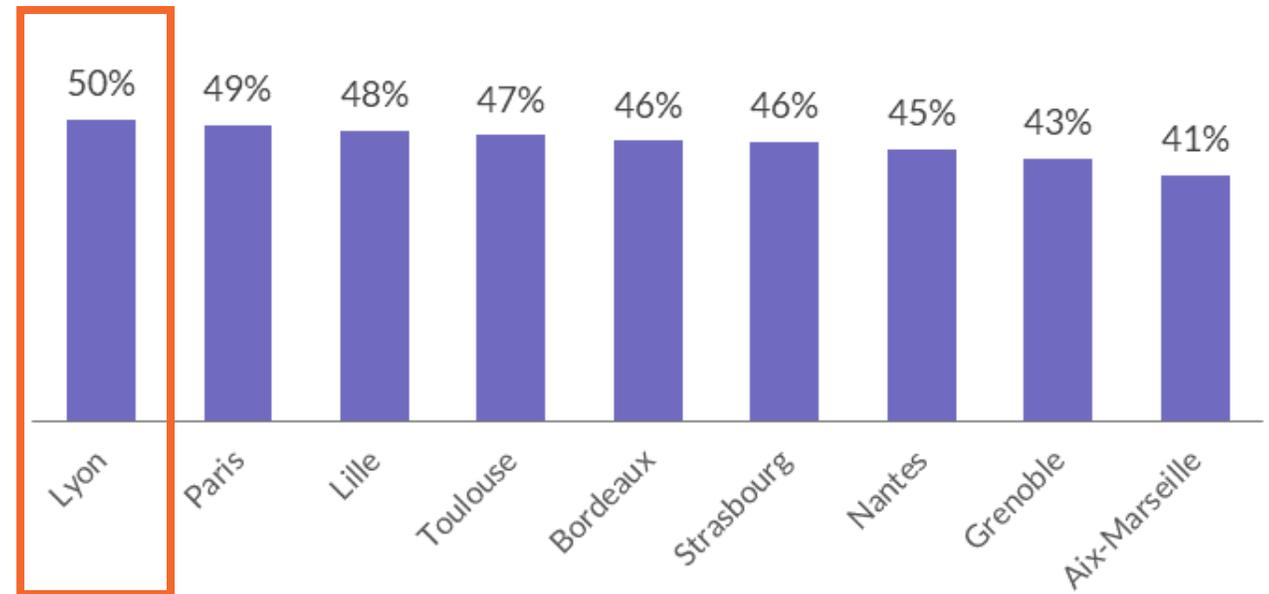


► 5 entreprises sur 10 créées par des jeunes

- **11 440 créations d'entreprises individuelles par des jeunes de moins de 30 ans en 2022 (50% du total des créations)**
- **45% des jeunes créateurs sont des femmes (de 38% à Aix-Marseille à 48% à Paris et Toulouse)**

Part des moins de 30 ans dans les créations d'entreprises individuelles

source : Insee-SIDE 2022 - Les métropoles sont désignées par leur ville principale



► 1 demandeur d'emploi sur 8 âgé de 15 à 24 ans

- 15 170 demandeurs d'emploi de catégories A, B, C au 3^e trimestre 2023
- Part des jeunes assez homogène dans les métropoles (excepté à Paris)

Part des 15-24 ans dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégories A, B, C

source : France travail T3 2023 - Les métropoles sont désignées par leur ville principale

